



**MAIRIE
DE
SISTERON** ✱

Département
des Alpes de Haute Provence

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMSF 2023-09-21
DECISION DU MAIRE

**AVENANT N°2
CONVENTION D'OCCUPATION
ANTICIPEE**

ARSUD Provence Alpes Côte d'Azur
Locaux situés Quartier Chantereine
04200 SISTERON

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la convention d'occupation anticipée en date du 25 avril 2022.

VU l'avenant n°1 à la convention d'occupation anticipée en date du 27-09-2022.

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer avec ARSUD – Carrefour de la Malle CD 60 D – 13320 BOUC BEL AIR, un avenant à la convention d'occupation anticipée pour l'occupation d'une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble cadastré n° AO74 situé Quartier Chantereine – 04200 SISTERON.

ARTICLE 2 : Cet avenant prend effet le 26 octobre 2023 pour une durée de six mois, dans l'attente de la conclusion d'un bail de location.

ARTICLE 3 : Le montant du loyer mensuel restant inchangé, soit 1 350 €.

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute-Provence, ARSUD.

Fait à SISTERON, le 09-10-2023

Le Maire,
D. SPAGNOU.

Mis en ligne le 10/10/2023 à 16h10

REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com

Mairie de Sisteron - BP. 100 – 04203 SISTERON CEDEX
Téléphone : 04.92.61.00.37 Courriel : mairie@sisteron.fr

**Petites villes
de demain**